

Étape 1 Localiser le sportif et vérifier son identité



Le sportif parle français

«Bonjour, je m'appelle [votre prénom et nom] et je suis l'escorte désignée pour vous informer que vous avez été sélectionné pour vous soumettre à un contrôle antidopage, sous l'autorité de [nom de l'autorité de contrôle concernée].

Pouvez-vous SVP me confirmer votre identité – nom et prénom. A titre d'escorte, j'ai également la responsabilité de vous accompagner jusqu'au poste de contrôle du dopage.»



Le sportif ne parle pas français

"Hi, my name is [votre prénom et nom] and I have been designated as the chaperone to inform you that you have been selected for Doping Control on behalf of [nom de l'autorité de contrôle concernée].

Could you please confirm your identity – first and last name. As the chaperone, it is also my responsibility to accompany you to the doping control station."



Pour tout sportif mineur la notification doit s'effectuer en présence d'une tierce personne majeure

Étape 2 Communiquer au sportif certaines informations

- 1) Les droits et les responsabilités du sportif contrôlé (voir au verso)
- 2) Se soumettre au contrôle antidopage est obligatoire sous peine de commettre une violation des règles antidopage
- 3) Ne pas prendre de douche avant le contrôle
- 4) L'autorité de contrôle responsable : l'AFLD ou autre si précisé par l'ACD¹
- 5) Le lieu du contrôle
- 6) La nature des prélèvements (urine et/ou sang)
- 7) L'échantillon d'urine attendu doit être celui de la première miction après notification
- 8) Toute boisson ou alimentation ingérée avant le contrôle se fait sous la seule responsabilité du sportif

¹ Agent de contrôle du dopage

Étape 3 Faire signer le sportif

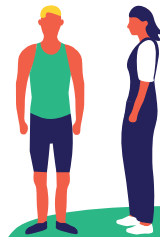


→ Le sportif doit signer la partie «Notification» du formulaire de contrôle du dopage

→ L'escorte doit ensuite lui remettre son feuillet de notification



Étape 4 Maintien du contact avec le sportif



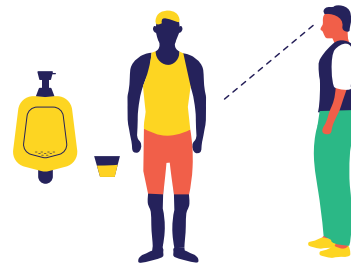
Une fois le sportif notifié, vous ne devez plus le quitter des yeux.

Le sportif ne doit pas uriner avant d'arriver au poste de contrôle du dopage. Le sportif doit se présenter **SANS DELAI** au poste de contrôle muni d'une pièce d'identité (avec photographie), sauf raisons valables indiquées dans les « droits du sportif »



Étape 5 Observation de la miction (si demandé par l'ACD)

- Le recueil des prélèvements urinaires se fait sous la surveillance directe de l'ACD ou de l'escorte, de même sexe que le sportif contrôlé.
- En aucun cas vous ne devez toucher le flacon de recueil



→ Une fois dans les toilettes et avant que le sportif n'ouvre le sachet du gobelet de recueil :

1



Demandez lui de se rincer les mains à l'eau claire sans savon et les sécher avec un essuie-tout

2



D'ouvrir le gobelet de recueil sans mettre ses doigts à l'intérieur

3



De relever ses manches jusqu'au coude et baisser son pantalon jusqu'à mi-cuisse

4



De remplir au maximum le gobelet puis le fermer (2 clics audibles)

5



Vous devez ensuite garder le gobelet sous surveillance visuelle.

6



L'ACD vous fera signer ensuite le FCD

DROITS DU SPORTIF

- Faire appel à un représentant (entraîneur, médecin, parent, etc.) et, si disponible, un interprète.
- Poser des questions sur la procédure de contrôle
- Demander un délai pour se présenter au poste de contrôle du dopage, après accord de l'ACD, pour les motifs suivants :
 - Cérémonie protocolaire
 - Engagement médiatique
 - Participation à une autre compétition
 - Récupérer une pièce d'identité
 - Effectuer une récupération physique
 - Subir un traitement médical
 - Chercher un représentant
 - Finir une séance d'entraînement à la condition qu'il soit escorté en tout lieu
- Demander des modifications aux procédures de prélèvements d'échantillons en cas de handicap

RESPONSABILITÉS DU SPORTIF

Dès que le sportif est notifié, il doit se présenter immédiatement au poste de contrôle, sauf raisons valables justifiant un délai après accord de l'ACD.

- Demeurer en présence de la personne chargée du contrôle ou de l'escorte en tout temps, de la notification à la fin de la procédure de prélèvement de l'échantillon.
 - Présenter une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, etc.).
- Se conformer aux procédures de prélèvement d'échantillons – tout manquement pourrait constituer une violation des règles antidopage (refus de soumettre).

En cas de non-respect de ces obligations, expliquer au sportif qu'il encourt jusqu'à 4 ans de suspension et 45 000€ d'amende.

CONSIGNES POUR LE REMPLISSAGE DU FORMULAIRE DE CONTRÔLE DU DOPAGE

ABC

ECRIRE EN LETTRES CAPITALES DE FAÇON LISIBLE



ECRIRE DE MANIÈRE APPUYÉE AFIN QUE TOUS LES FEUILLETS CARBONÉS SOIENT LISIBLES



FAIRE ATTENTION À L'ORTHOGRAPHE DU NOM ET PRÉNOM DU SPORTIF

CODE DE CONDUITE

L'escorte antidopage formée et agissant au nom de l'AFLD s'engage à :

- Ne pas communiquer avec les médias
- Ne pas demander des « goodies » de l'évènement
- Ne pas demander un autographe et/ou une photographie aux sportifs
- Ne pas accepter un cadeau de la part du sportif, de son entourage ou de l'organisation
- Ne pas se comporter avec familiarité envers les personnes contrôlées
- Ne pas divulguer des données confidentielles à des tiers
- Ne pas boire de l'alcool ou fumer

CONTACT

Coordonnées de l'ACD en charge du contrôle :

L'escorte devra rapporter à la personne en charge du contrôle toutes demandes ou tous comportements inhabituels du sportif contrôlé.

MATÉRIEL NÉCESSAIRE



AFLD

AGENCE FRANÇAISE DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE

afl.d.fr

8 rue Auber, 75009 Paris
01 40 62 76 76

@AFLD_France

@Agence française de lutte contre le dopage (AFLD)



AFLD

AGENCE FRANÇAISE DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE



Le miniguide pour les escortes

